



COMITE REGIONAL CORSE

Assemblée Générale Ordinaire 2015.
12 MARS 2016 - CORSE-

Ce samedi 12 mars 2016, le comité régional a convoqué clubs et SCA de la région corse afin de procéder à la tenue de son assemblée générale annuelle.

Sur les 35 clubs de la région, 19 étaient présents ou représentés exprimant 3714 voix (7538 au total pour la région) et 18 SCA ont fait acte de présence ou se sont fait représenter sur les 43 que compte la Corse, soient 47000 voix exprimées sur 68000. Le quorum étant largement atteint, Jean Escalles, président du comité ouvre la séance à 9h30 avec les rapports des commissions.

1-COMMISSION JURIDIQUE

Aurore Vrijens prend la parole en l'absence de Stéphane JUNGO, président de la commission. Elle présente en son nom le bilan de la commission juridique régionale, confirmant l'absence d'activité en coordination avec le niveau national.

La commission reste toutefois à l'écoute des structures régionales pour toutes questions éventuelles.

Jean Escales souligne que le comité régional n'a pas à s'exprimer sur les problèmes émanants de la commission nationale.

Le bilan est porté au vote en l'absence de questions . Il est adopté à l'unanimité.

2) COMMISSION MEDICALE

Le président Antoine Grisoni est absent et non représenté. Par conséquent, son bilan n'est pas soumis à l'assemblée et ne sera pas mis au vote.

Jean Escales prend toutefois la parole pour rappeler le contexte un peu délicat suite aux problèmes rencontrés l'an dernier avec la commission médicale au niveau national. Il précise toutefois que le CR, là non plus, n'a pas à juger de ce qui se passe à ce niveau, seul un impact sur les compétitions régionales mériterait une réflexion, or ce n'est pas le cas.

Il termine en informant l'assemblée du récent décès du Dr Eric Bergmann, président de la CNMP.

3) COMMISSION BIOLOGIE-ENVIRONNEMENT

Marjorie Dupré-Poiget, présidente de la commission régionale, présente son bilan d'activités pour 2015 .

Jean Escales prend la parole pour exprimer son pessimisme sur les résultats à attendre des différentes réunions qui se sont tenues concernant l'environnement. Il prend l'exemple de l'installation des mouillages qui reste à ce jour à la seule initiative des structures sur le terrain alors que, se faisant, elles se mettent hors la loi. L'état accepte cet état de fait faute de mieux mais jusqu'à quand ?

Le réseau « caulerpa », quant à lui, est abandonné. L'office de l'environnement cautionne toutefois que l'on continue à agir. Et certains employés sensibilisés et particulièrement concernés, demandent la création d'une convention pour la recherche de ce que l'on appelle désormais les « aliens » en Corse.

Stéphane Ramazzotti souligne l'incohérence de certaines décisions au niveau de l'état avec la concomitance des bonnes résolutions de la COP 21 et l'autorisation du rejet de boues rouges...

Jean Escales répond que cet antagonisme au niveau de l'état s'explique par les intérêts divergents des uns et des autres, la priorité étant toutefois toujours donnée à la préservation de l'emploi face à la préoccupation écologique. Le bilan de la commission est soumis au vote de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

3) COMMISSION ARCHEOLOGIE

Le président Hervé Alfonsi fait le point sur toutes les réalisations de 2015 qui, comme chaque année, sont nombreuses tant sur le plan des recherches que de la diffusion des travaux de la commission.

Jean Escales ne peut que saluer le travail opiniâtre et l'investissement de la commission archéologie.

Le bilan mis au vote est adopté à l'unanimité.

4) COMMISSION TECHNIQUE

Le président Jean-Pierre Vignocchi détaille son bilan de l'année passée puis propose d'examiner quelques points particuliers.

En effet, concernant la filière professionnelle, le ministère reconnaît enfin les difficultés rencontrées pour embaucher des moniteurs diplômés d'état. Cette constatation devrait déboucher sur une refonte de la filière.

Le MFT est également en cours de modification pour en harmoniser la lecture.

Un stagiaire DEJEPS ayant validé son UC3 peut accéder directement au MF1.

Pour les projets en cours d'étude :

GP-N4

- Réintroduction du 500m capelé mais sous une nouvelle formule.
- La descente dans le bleu devrait être réintégrée.
- La RSE reste un point à éclaircir. Plusieurs solutions sont à l'étude après consultation des différentes CTR, il semble difficile de faire un consensus. L'idée générale tend vers une limitation du côté anxiogène de l'épreuve mais les critères restent encore à affiner. Les informations définitives seront diffusées de toute façon avant la saison d'examen.

Les agréments CTR :

La saison 2016 va voir la mise en place effective des agréments puisqu'en 2015, l'acceptation était systématique afin de mettre en place le système. Ce n'est plus le cas depuis le 01/01/2016.

Un rapide bilan pour l'année test écoulée montre :

- 12 structures demandeuses

- 44 stagiaires déclarés
- Quelques problèmes soulevés tels que :
- des demandes hors délais
 - des tuteurs non licenciés
 - des stagiaires non titulaires d'un GP-N4 FFESSM

Pour 2016 :

- 20 structures demandeuses à ce jour
- 17 agréments accordés, les 3 refus étant motivés par :- 2 quotas de délivrance de brevets FFESSM non atteints et une carence de E4 à plein temps.

L'assemblée soulève ensuite le problème des contrôles effectués la saison dernière dans des SCA accueillant des stagiaires sous contrat. Les instances contrôleuses du ministère du travail ont en effet mis en doute le bien-fondé de la présence de ces stagiaires au sein des SCA.

Jean Escales répond qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation du code du sport et que les contrôleurs ne sont malheureusement pas toujours au fait des lois. Ce problème a été répercuté au plus haut niveau de l'état et le ministère jeunesse et sport s'est déclaré incompétent pour en estimer le bien fondé. Le ministère du travail sollicité pour trancher la question, n'a, quant à lui, pas répondu depuis 2 mois, délai à partir duquel, l'absence de réponse vaut acceptation. En conséquence, la convention se voit reconnue légalement pour tout stagiaire légitimant sans ambiguïté leur présence dans une SCA.

Stéphane Beneyto demande à faire la lumière sur les contrôles du matériel car il lui a été demandé cet été, des registres d'entretien pour des gilets entre autres. Qu'en est-il de législation pour les EPI (équipement individuel de sécurité) cette exigence était-elle fondée ?

Jo Vrijens répond un NON catégorique, il n'y a aucune obligation de tenir des registres pour ce type de matériel.

Jean Escales précise qu'au cours du mois d'avril se tiendra une réunion d'information destinée aux instances contrôleuses, textes à l'appui pour régler ces abus récurrents.

Le bilan du président de la CTR est mis au vote, adopté à l'unanimité.

Jo Vrijens s'exprime ensuite et tient en tant que président de la CTN à donner quelques éléments nouveaux.

Tout d'abord, sur le site internet de la FFESSM, création du « coin des pros ». Des annonces y sont déposées ainsi que les documents relatifs aux professionnels. En particulier, les contrats qui doivent être signés par TOUS les stagiaires œuvrant dans les SCA.

Le président de la CTN rappelle que ces contrats doivent être signés par :

- le stagiaire
- la structure d'accueil
- la CTR

Autrement dit ce triple engagement garantit le sérieux et la validité de ce contrat. Le Ministère du travail, n'ayant donné aucune réponse depuis 2 mois l'a implicitement entériné. Par conséquent, s'il devait y avoir une verbalisation malgré la signature dans les règles de ce contrat, la FFESSM prend en charge les frais occasionnés. Si donc le cas devait se produire : en avertir aussitôt les instances fédérales.

Christian Aragon intervient pour demander que faire, si en cas de contrôle, l'inspecteur ne reconnaît pas malgré tout la validité du contrat et décide comme il en a le pouvoir de fermer immédiatement la structure.

Jo Vrijens : Le cas s'est présenté une fois déjà en effet. L'avocat de la FFESSM a fait rouvrir dans les 2 jours. Donc si cela arrive, prévenir immédiatement la FFESSM.

Le président de la CTN donne ensuite à l'assemblée un aperçu des travaux en cours.

- Les TIV : modification de l'arrêté du 15 mars 2000 en septembre 2016.

La FFESSM pilote ce dossier.

- La filière « pro » : modifications en discussion, mais BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS vont voir leurs prérogatives modifiées de façon certaine.

Ils devront en outre se soumettre à un recyclage ainsi que les BEES1 et 2 ; Les CREPS d'Antibes, Montpellier et Talence seraient en charge de ces recyclages avec possibilité de convention avec d'autres structures (en Corse ?) afin d'éviter les surcharges de ces centres. 3 jours pour 3 modules (technique-théorique-thématique). Il n'y aura pas d'évaluation. En l'absence de recyclage, la carte professionnelle ne sera pas renouvelée.

La mise en place de ce nouveau dispositif est prévue pour 2017.

Bien entendu, ces modifications feront l'objet d'informations précises dès qu'effectives.

5) COMMISSION APNEE

L'intervention du président de la commission apnée démarre par les applaudissements de tous, car Jean Escales rappelle que Patrick Poggi vient de remporter le titre de champion de France. Ce dernier exprime à son tour la surprise, l'émotion et la fierté ressenties de s'être vu remettre la médaille des mains même de Jean Escale dont il n'avait pas perçu la présence tout à sa concentration...

Il intervient ensuite pour présenter son bilan et le constat amer du manque de motivation des pratiquants pour accéder à l'enseignement de cette discipline. Il pense qu'une possible rémunération pourrait y remédier.

Jean Escales lui répond qu'au niveau national, la tendance est complètement inverse et que les diplômes de moniteurs sont en nette hausse. Le fait est qu'il

n'existe pas de « BE » spécifique apnée et qu'il faut donc en passer expressément par la « plongée bouteille » ce qui n'est pas forcément au goût d'un apnéiste. Il nous annonce que grâce à la détermination de la FFESSM, un BPJEPS apnée va voir le jour.

L'assemblée est invitée à poser ses questions.

La remarque est faite à plusieurs reprises quant au manque de communication de la commission.

Alain Lachuries regrette que la promotion de l'activité soit si pauvre et propose que le budget alloué soit mieux réparti, la compétition étant peut-être un peu trop favorisée.

Christian Tomi, président du CODEP 2B, rappelle que l'effort financier est fait depuis 3 ans envers cette commission et Patrick Poggi promet donc un effort sur la communication à l'avenir.

Il conclut en réaffirmant que le plaisir de transmettre est avant tout une question d'individu et que le bénévolat n'aide pas.

Son bilan est soumis au vote de l'AG qui l'adopte à l'unanimité.

6) SCA

Christian Aragon représentant des SCA prend la parole. Il regrette le manque de cohésion des différentes structures commerciales au sein de la région. Selon lui, elles ne se fédèrent plus autour du CR. Pourtant si les SCA ont eu des doléances par le passé, Christian Aragon souligne tous les efforts concédés et toutes les avancées que seule la fédération a rendu possibles (contrats pour les stagiaires, information des instances contrôleuses, refonte filière « pro » suite aux problèmes signalés l'an dernier, etc...). Face à cette mobilisation des instances fédérales, les SCA se doivent selon lui de jouer le jeu.

Il regrette également, la dissémination des structures corses au sein du salon de la plongée nuisant ainsi à l'idée « destination corse ».

Pascal Esplat « Calvi plongée » propose la création d'un fichier pour déposer les CV de moniteurs et centraliser les offres et demandes d'emploi.

Jean Escales répond que c'est prévu au niveau régional. Au niveau national, cela existe déjà dans « le coin des pros ».

Pour le salon de la plongée, il rappelle que l'expérience passée a montré que ça ne fonctionnait pas. De gros efforts ont été faits par le CR et les SCA n'ont pas répondu.

Christian Aragon propose toutefois de tenter un regroupement pour faciliter l'accès aux petites structures et être ensemble. Réunion et mail à suivre.

Son intervention sonne la fin de cette matinée bien remplie.

La séance reprend à 15h30. Au préalable, l'assemblée procède à l'approbation de l'AG 2015. Elle est votée à l'unanimité.

1) RAPPORT DU PRESIDENT.

Jean Escales nous présente son bilan moral, bilan teinté d'amertume face au peu de respect fait à la bannière fédérale. Beaucoup souhaite la brandir mais peu l'honore aussi il n'exclut qu'un jour il faille payer un droit d'entrée.

En 2018, les départements vont disparaître. Il salue le travail de Christian Tomi et Hervé Alfonsi en charge des 2 CODEP corses et s'inquiète du surcroît de charge que cette disparition va transférer au CR.

Il demande à tous de transmettre les besoins en moniteurs, ces demandes seront transmises à la DRJS même s'il n'est pas convaincu du résultat.

Il se félicite des perspectives ouvertes par la filière « pro » pour la Corse avec peut-être possibilité d'une délégation en Corse.

Il nous informe de l'inquiétante constatation faite sur les sites « Natura 2000 », en effet une surpopulation de plongeurs y est à déplorer.

Il termine en annonçant au regret de tous que ce mandat est son dernier et qu'il ne se représentera pas l'année prochaine. Malgré les protestations, il reste ferme sur sa décision et remercie, ému, l'assemblée pour toutes ces années de travail et surtout d'amitié partagées.

Il rajoute, suite à l'intervention de Christian Tomi, que la région est bien présente au niveau du parc marin en cours de création et que Daniel Buron en est le représentant.

En l'absence de question, le vote lui offre l'unanimité.

2) RAPPORT DES TRESORIERES

Véronique Escales se fait confirmer la bonne réception par tous des différents bilans concernant les commissions et le comité. Chacun ayant eu le temps de les étudier en détail et n'ayant pas de questions à l'issue de cette analyse, il est procédé au vote du bilan des trésoriers, lequel est adopté à l'unanimité. Quitus est donc donné aux trésoriers.

Avant d'en terminer, Véronique Escales fait le point sur les budgets prévisionnels des commissions et annonce que 96% des budgets 2015 ont été utilisés.

Le prévisionnel des commissions est voté à l'unanimité.

François Zaragoza demande si la dette des clubs est toujours aussi élevée.

La trésorière répond que ça baisse un peu mais qu'il y a toujours beaucoup d'argent hors des caisses. La difficulté de recouvrement réside dans la multitude de petites sommes à récupérer. Mandater quelqu'un coûte cher et se doit à

chaque intervention, pas moyen de cumuler. C'est donc financièrement impossible à mettre en œuvre (trop coûteux par rapport aux sommes à récupérer) sauf pour de grosses structures qui devraient beaucoup.

Christian Tomi s'inquiète du flottement pour les finances des CODEP, que va provoquer leur disparition.

Jean Escales répond que pour l'instant, il n'y a pas de directives précises et propose de se réunir pour y réfléchir.

Pour terminer, Véronique Escales tient à revenir sur les « SCA VIP ». Leur statut préférentiel obtenu grâce au nombre important de licences délivré, leur donne droit à un avoir. Elle rappelle que cet avoir ne porte que sur la boutique fédérale mais en aucun cas, il n'est déductible des factures.

3) RAPPORT DE LA SECRETAIRE

Elle rapporte l'évolution du nombre des clubs et SCA. Le nombre de structures change cette année : 78 au total, 35 clubs et 43 SCA en 2015.

L'analyse du nombre de licences et sa répartition entre hommes-femmes, CODEP 2A et CODEP 2B, SCA-clubs, adultes-jeunes-enfants confirme la légère hausse qui s'amorce enfin interrompant la baisse vertigineuse déplorée depuis quelques années déjà.

Elle termine avec les prix des licences 2016 :

- Adulte : 38,59€
- Jeune : 24,18€ inchangé donc.
- Enfant : 10,74€ comme en 2015

Le bilan est mis au vote. L'unanimité s'exprime pour.

Cette intervention termine l'exposé des bilans et Jean prend la parole pour le mot de la fin.

L'assemblée générale est close à 17h30.

